

Mars 2012

Edito

Valeur-travail ou valeur du travail ?



Sans blague ! on reparle encore de la valeur travail. Vous savez ? la France qui travaille dur, qui se lève tôt, qui demande qu'à bosser le dimanche, les jours fériés etc... La valeur travail versus l'assistanat

qui cancérisse la société et patate et patate ! Mais de quoi on parle quand on parle de valeur travail ? Parle-t-on des travailleurs pauvres dont les salaires de misère ne suivent plus le galopant "coût" de la vie ? Parle-t-on des femmes en temps partiel obligées de trimer à droite à gauche pour faire manger les enfants ? Parle-t-on des naufragés des délocs compétitives, laissés agoniser sur le carreau des aciéries ou ailleurs ? Et qui en parle de cette valeur travail ? Beaux parleurs, mangeurs au Fouquet's, Rolexophiles gras dégoulinants du larfeuille, tous gens dits... "de qualité".

Pour le reste il nous sera permis de bien rigoler devant la célébration sans vergogne de ladite valeur lorsque tout horizon politique d'une Europe (plus sinistre que jamais autant qu'elle penche à droite) se résume à réduire à néant la valeur du travail. Plus ils la célèbrent, cette valeur-travail, mieux ils travaillent à la liquidation de sa vraie valeur : écrabouillement des salaires et des salariés, dégraissage de la mauvaise Grèce, promotion d'une compétitivité qui signifie : "tu bosses, tu prends ce qu'on te donne et tu la fermes !!!".

Ah ! qu'elle est jolie cette valeur travail. C'est touchant comme l'hommage du planteur rendu à son esclave, beau comme l'exhortation adressée au bon peuple à aimer davantage la servitude dans laquelle on le plonge...

Le discours sur la valeur travail, c'est juste tout ce qui reste quand le travail n'a plus aucune valeur.

Vous aurez la parole !



M'sieur l'Maire, quoi donc que c'est qu'un bibiscite ? — C'est un mot latin qui veut dire OUI. Daumier 1870

Pour contourner les blocages de la société française qui paralysent les réformes, pour passer par dessus les obstacles, comprenez les (méchants) syndicats qui entravent le contact direct entre le (bon) chef et son (brave) peuple, on nous promet un recours plus fréquent... au référendum.

Non ! nous ne sommes pas encore le 1er avril et nous prenons date de cette considérable avancée démocratique. Mais qui aura l'initiative référendaire et qui posera les questions ?

C'est donc le moment de se demander où en est la mise en oeuvre de la révision constitutionnelle de juillet 2008 qui a consacré une initiative référendaire à un cinquième des parlementaires soutenus par un dixième des électeurs inscrits ?

Eh bien, la réforme constitutionnelle de 2008 n'a pas vu le jour car le projet de loi organique nécessaire à son application n'a été déposé qu'au mois de janvier 2012 (3 ans après) devant l'Assemblée Nationale. Il a été voté depuis mais le gouvernement ne l'a toujours pas inscrit à l'ordre du jour du Sénat... Donc c'est bel et bien bloqué pour l'instant ; mais il est vrai que l'activité législative passée faite de budgets d'austérité, de rabaillage des retraites et autres acquis sociaux surannés se prêtait mal à l'aboutissement d'une telle réforme.

Imaginez qu'on ait pu soumettre au référendum une proposition de loi différente en matière de retraites ? Imaginez qu'on puisse avoir voix au chapitre sur le Mécanisme Européen de Stabilité (M.E.S) condamnant les peuples à l'austérité perpétuelle ?

Non ! tout cela c'est du populisme et c'est irréaliste...

Oui ! la vraie démocratie c'est quand le chef pose tout seul les (bonnes) questions... et que le peuple répond toujours oui.

Un joli torpillage !

Le 29 février dernier, l'appel à une journée d'action européenne contre l'austérité lancé par la Confédération européenne des syndicats devait être un temps fort d'expression en faveur d'une autre politique sociale en Europe.

Les fédérations finances CGT, SOLIDAIRES et CFDT ont signé le 16 février un appel à une large mobilisation pour faire du 29 février une puissante journée d'action européenne.

Nonobstant la période : un mercredi pendant les vacances scolaires, la CGT a appelé à une journée de grève, considérant que les enjeux méritaient (et méritent encore) une réponse résolue de l'ensemble des salariés public/privé. Face aux régressions qui s'accroissent partout en Europe, il ne suffit plus de rester passif et d'attendre chacun dans son coin que le couperet tombe.

Le 21 février, nos camarades de la CFDT Douane distribuaient des tracts précisant qu'ils appelleraient à des rassemblements mais ne se joindraient pas à la journée de grève lancée unilatéralement par la CGT et insistant sur le fait que seule la CGT a décidé d'un appel ferme à la grève ce jour-là.

Nous persistons, signons et assumons totalement sur l'appel à la grève : non pas que nous soyons aujourd'hui amoureux de l'art de la grève pour la grève, mais parce qu'il nous paraît urgent, utile et responsable de donner corps à ce puissant mouvement pour une Europe sociale, solidaire et juste d'Athènes à Porto.

Une chose est de dire qu'on le désire ardemment, autre chose de le construire...



L'AD Haine de la honte

Notre camarade Xavier Mathieu vient d'être condamné par la cour d'Appel d'Amiens à 1200 € d'amende pour s'être soustrait à des prélèvements ADN par la Police et inscription au Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG).

Le syndicaliste CGT en première ligne lors du terrible conflit lié à la fermeture sauvage de l'usine CONTINENTAL à Clairoix (1120 emplois détruits) avait été relaxé par le Tribunal correctionnel de Compiègne au motif que des syndicalistes qui défendent leur emploi ne peuvent figurer sur un tel fichier et ne doivent donc pas être assimilés à des délinquants. C'en était trop pour le Gouvernement qui a ordonné au Parquet de faire appel de cette décision de relaxe et de requérir une peine d'emprisonnement avec sursis.

Il est vrai qu'il y a eu des débordements et des dégradations de matériels et de locaux à la sous-préfecture de Compiègne mais que dire de l'état d'exaspération des ouvriers de CONTI qui avaient abandonné en 2007 les 35 heures pour revenir à 40 heures et renoncé à leur prime de fin d'année contre la promesse du maintien des emplois sur le site.

Comment concevoir un dialogue social serein devant les propositions de reclassement faites aux ouvriers d'une relocalisation en Tunisie pour un salaire mensuel de 137 euros !

C'est cette extrême détermination à lutter pour une sortie digne qui aura valu aux CONTI d'arracher des indemnités extra-légales décentes et c'est ce qui vaut aujourd'hui à Xavier d'être poursuivi avec acharnement et pourquoi pas d'être fiché parmi les délinquants sexuels et les criminels !!!

Et dire qu'après ça il y en a encore qui font campagne dans les usines et prennent des jolies poses au milieu des ouvriers : la honte !



Amers retours

Ouf ! voici venu le temps de toucher le salaire du sang et des larmes. Comme promis au plus haut niveau, les suppressions d'emploi ont entraîné des "gains de productivité"... qui vont profiter à ceux qui restent.

Le contenu du dispositif

Ces bonus consistent notamment en un dispositif d'amélioration de la fin de carrière de la catégorie C, un élargissement du nombre de promotions par voie d'examen professionnel pour les passages des catégories C en B et B en A.

Sur le plan pécuniaire, on relève de "significatives" revalorisations :

Indemnité de sujétion aéroportuaire dont le taux de la vacation journalière est porté à 2,90 € bruts (contre 2,69€ avant)

Indemnité d'heures de nuit (SU) revalorisée à 1,68 €/heure (contre 1,53 €/heure précédemment)

Indemnité de bicyclette (motards) portée à 177,84 €/an (contre 59,24 € avant)

Allocation de chien de service portée à 1164 €/an (contre 1055,64 € avant)

NBI de 10 points pour les ODJ, les agents détenant l'attestation PCR (personne compétente en radioprotection) et les détenteurs du certificat CAMARI.

8 points supplémentaires d'allocation complémentaire de fonction (ACF) à compter du 1er mars 2012 + 6 points supplémentaires à compter du 1er avril 2013 (branche OP/CO). L'ACF n'est pas prise en compte pour la retraite

4 points supplémentaires d'indemnité de risque (IR) à compter du 1er mars 2012 + 3 points à compter du 1er avril 2013(branche SU).

En terme de salaire net versé aux agents CO/SU, l'octroi des points supplémentaires ACF et IR se traduira par une hausse avoisinant 19 € sur la paye du mois de mars... cela équivaut à un douzaine de litres d'essence, merci qui ?

Un pouvoir d'achat en baisse

Ce qui est intrinsèquement malsain avec ces retours, c'est qu'ils sont précisément la conséquence d'économies qui se font au détriment de l'emploi et des capacités opérationnelles des services.

Rappelons au passage que la catégorie C a perdu 30% de ses effectifs depuis 2008.

Rappelons aussi que le taux de non-renouvellement des départs en douane est supérieur à 60%

Que vaut l'aumône des retours catégoriels (qui représentent seulement 0,54% du total des rémunérations d'activité inscrites au budget 2012) face à l'inflation supportée par les ménages en terme de logement, d'énergie et de dépenses de santé ?

Qu'est ce que cela vaut alors que les douaniers subissent de plein fouet le gel du point d'indice de la fonction publique ?

En fin de compte, ces retours n'ont rigoureusement aucun effet correcteur en terme de chute du pouvoir d'achat et on sait ce qu'il en est de la supercherie du discours sur des fonctionnaires moins nombreux mais mieux payés : de la poudre aux yeux



L'âne de Martigues...

Le Projet de Loi de finances pour l'année à venir s'accompagne toujours d'un rapport, présenté par des députés rapporteurs. Nous pouvons lire dans ce rapport le texte suivant :

« **L'ampleur de la suppression des ETPT pour 2012 est une surprise.**

(NdR : en gras dans le texte, comme si cette découverte étonnait les rapporteurs).

*Elle pèse sur les responsables locaux, en particulier les directeurs interrégionaux qui ont été chargés de proposer eux-mêmes des réductions de postes **au fil de l'eau** ou par défaut. »*

Réponse du député CARCENAC suite au courriel du 12/12/2011 de nos camarades de Nantes:

Monsieur Jean- Pierre Ostolski,
Coordonnateur CGT de l'interrégion des douanes de Nantes,

J'ai pris connaissance de vos interrogations suscitées par la lecture de l'annexe 23 du rapport n° 3805 de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2012 dont je suis l'auteur.

Les informations qui vous troublent proviennent d'une double source: l'audition régulière du responsable du programme (302) Facilitation et sécurisation des échanges, en l'occurrence le directeur général de la DGDDI, M. Jérôme Fournel, et les réponses au questionnaire budgétaire qui est adressé fin juin/début juillet à chacun des ministres au titre de chaque programme budgétaire.

Ces réponses sont préparées par les services administratifs mais parviennent aux parlementaires via les cabinets des ministres de fin septembre à toute fin octobre.

Comme cela est indiqué dans mon rapport, l'audition de M. Fournel, accompagné de Mme Cornet, a eu lieu le 13 septembre 2011.

Compte tenu des importantes réductions d'effectifs de la DGDDI déjà comptabilisées les années précédentes, je lui ai demandé de quelle manière il comptait poursuivre la vague de réduction d'effectifs demandée pour l'année 2012 (voire l'année 2013).

C'est ainsi que l'expression « au fil de l'eau » et que le rôle des responsables locaux (directeurs interrégionaux et responsables locaux) ont été l'une et l'autre évoqués.

Ma surprise a été de retrouver ces deux informations dans les réponses écrites au questionnaire budgétaire ainsi qu'une inquiétude quant à la poursuite de l'exercice des réductions d'effectifs sans qu'il puisse être porté atteinte aux missions essentielles et à la performance de la douane (mais au-delà de 2013). En fait, cette préoccupation est déjà partagée par les responsables de la DGDDI.

Les indications relatives au nombre et type de structures proviennent d'une réponse au questionnaire budgétaire.

Elles sont déclinées pour l'année 2012.

Les précisions relatives aux équipes de surveillance ont été communiquées oralement.

Elles n'ont pas été présentées comme un bilan d'actions déjà menées mais comme la méthode par défaut d'identification des réductions d'effectifs et de réponse aux exigences ministérielles (**-372 ETPT prévus en 2012**).

Elles m'ont également été présentées comme étant à mettre progressivement en place. Toutefois, elles devraient être lancées dès 2012.

Souhaitant avoir répondu avec précision à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Notre analyse:

L'inquiétude formulée par le Député Carcénac confirme ce que relèvent depuis plusieurs années déjà les organisations syndicales, à savoir : l'inadéquation des suppressions d'emplois et l'accomplissement des missions douanières .

Le rapport va même plus loin en soulignant que cette inadéquation est désormais aussi partagée par notre hiérarchie , la même qui par excès de zèle (**61 % des départs en retraite non remplacés**), a peut-être aussi scié la branche sur laquelle nous sommes tous assis.

Journée de carence...

Les indispositions passagères sont prévues en Douane par le RP Congés, section VII: Autorisations facultatives d'absence, § 112.

Que dit le texte?

« Indispositions passagères. - A la condition de prévenir leur chef direct, les agents peuvent, en cas d'indisposition passagère, cesser leur fonction deux jours consécutifs, sans qu'il leur soit fait obligation de recourir à un médecin.

Au-delà de cette limite, les absences doivent être autorisées par les chefs locaux qui, s'ils éprouvent des doutes sur la réalité de l'indisposition, sont fondés à réclamer un certificat médical.

Cette dernière justification est toujours exigible quand le nombre de jours d'absence est supérieur à cinq jours.

Le total des absences pour indisposition passagère est strictement limité à 10 jours par an.

Lorsqu'un congé de maladie est délivré à la suite d'une indisposition, il y a lieu d'en remonter la date d'effet au jour même de l'arrêt de travail. »

Ce texte est clair, les initiatives locales tendant à remettre en cause ces dispositions sont nulles et non avenues.

Que les chefs de services ne s'étonnent pas de voir s'accumuler sur leur bureau ces autorisations facultatives d'absence.

En effet il y a fort à parier que, depuis la mise en oeuvre de la journée de carence imposée aux salariés de la Fonction publique, elles se substitueront aux arrêts maladie de courte durée.

Entretien ou mascarade ?????

Comme chaque année, nous assistons, en ce mois de Mars, au renouvellement de la campagne relative à l'entretien d'évaluation.

Pour ce qui est du fond, cette procédure semble être utile, mais dans les faits, bien naïf est celui qui aurait la faiblesse de croire que cela sert réellement à quelque chose. En effet, comment peut-on penser qu'un seul entretien par an puisse remplacer le suivi permanent indispensable entre agent et hiérarchie ? La périodicité de cette évaluation n'est, dans la plupart des cas, pas en phase avec l'activité évaluée.

De plus, l'évaluation de la performance restera toujours un exercice subjectif. Cela est d'autant plus évident lors des commissions de recours en notation, où l'on voit les aberrations et limites de cette mascarade : « pourquoi avec de bonnes appréciations phraséologiques, tel agent n'obtient pas de réduction d'avancement ? etc, etc... »

Le problème réside également dans le fait que les évaluateurs prennent cet exercice comme une simple formalité administrative, une simple enquête de satisfaction !!! Délaissant les notions de proximité, de *feedback*, pourtant nécessaires. Mais cela demande de l'investissement et du temps...

Ecouter avec bienveillance, voire même avec condescendance un agent, le laisser exprimer ses projets, lui faire des promesses et le laisser repartir ainsi sur une poignée de main, et ce pour une année, c'est là tout l'étalage d'une hypocrisie généralisée.

Ce système, démotive le plus souvent, plus qu'il n'incite à donner le meilleur de soi-même. Il peut être même dangereux pour les jeunes agents, qui, une fois le système compris pourront faire part de leur dégoût dès le début de leur carrière.

-Bulletin d'adhésion-

Nom :

Prénom :

Service :

Branche :

Adresse :

Résidence :

Date et signature :

A renvoyer au :

SNAD-CGT. 56 bvd de Strasbourg Bt A 13003 Marseille.

ou

cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr

